

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 116

19 janvier 2009

### SOMMAIRE

Aerotrading S.A. ....	5565	Mondea Investments S.A. ....	5524
Aerotrading S.A. ....	5533	Open Ocean S.à r.l. ....	5568
Arden Manutention SA ....	5544	Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l. .....	5530
Atollex S.A. ....	5523	Partner-Lux S.A. ....	5523
Bezons Jaures (Lux) S.à r.l. ....	5526	Peak Partners (Luxembourg) S.A. ....	5565
BGL ....	5526	Peak Partners Services S.A. ....	5564
Brazilhold S.à r.l. ....	5522	Pesa S.A. ....	5543
Cable Financing S.à r.l. ....	5546	Private Life Partners S.A. ....	5562
Carlo Tassara Assets Management S.A. .....	5539	Prostar S.A. ....	5563
Cartago S.A. ....	5522	Radermacher G.m.b.H. ....	5561
CCEEP Investment 2 S.à r.l. ....	5568	Reflex Software Europe S.à r.l. ....	5534
CEP III Investment 11 S.à r.l. ....	5546	Riverdance S.A. ....	5539
Cynosure International (C.I.) S.A. ....	5555	Sireo Immobilienfonds No. 4 Göteborg S.à r.l. ....	5539
D M L S.à r.l. ....	5529	Sireo Immobilienfonds No. 4 Madrid S.à r.l. .....	5539
Dremdale S.A. ....	5564	Société Civile Immobilière de La Pinède .....	5562
Dresdner Leasing 1 S.à r.l. ....	5566	Société des cadres EIS S.A. ....	5543
Electro Maintenance Systems S.A. ....	5530	Spaniba, S.à r.l. ....	5543
Erdmann S.A. ....	5546	T & C Europe S.A. ....	5555
Euro Harbor Luxembourg S.à r.l. ....	5556	TJT (B) (Luxembourg) Investment Com- pany S.à r.l. ....	5556
FBS Luxembourg S.à r.l. ....	5562	Tremagi S.A. ....	5564
Finoveo S.A. ....	5529	Umberstone Financière S.A. ....	5524
Fortis Banque Luxembourg ....	5526	Vaini S.A. ....	5524
Ikopart 1 ....	5567	Valamdara S.A. ....	5563
Infinitem S.A. ....	5566	Vanco S.A. ....	5566
Leaflock Holding S.A. ....	5567	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. ....	5534
Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l. ....	5522	Wert BEV S.à r.l. ....	5541
Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l. ....	5542	Wert DRO S.à r.l. ....	5541
Lobster S.à r.l. ....	5525	Worldace Corporation S.A. ....	5523
Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l. ....	5531		
Magrega Investments S.A. ....	5546		
Matrix Absolute SICAV-FIS ....	5525		
ML EMGF Mosel S.à r.l. ....	5557		

**Cartago S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.784.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003416/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09949. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Brazilhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.067.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des membres du conseil de gérance tenue en date du 20 novembre 2008*

- Transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3, Novembre 2008.

- Acceptation du changement de l'adresse professionnelle des gérants de la société au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3, Novembre 2008.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009003432/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.338.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance tenu en date du 26 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle du gérant B, Johan Dejans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle du gérant B, Paul Lamberts, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du gérant B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social de l'actionnaire Lion/Gem Lux 1 S.A., de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009003534/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Partner-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 64.882.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003443/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Worldace Corporation S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 81.116.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société WORLDACE CORPORATION S.A., société anonyme, conclue en date du 29 avril 2002, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003455/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Atollex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.511.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

\* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

\* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

\* Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

ATOLLEX S.A.

Ch. FRANCOIS / C. SCHLESSER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009003597/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Vaini S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 105.727.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société VAINI S.A., société anonyme, conclue en date du 26 janvier 2005, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003457/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08779. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Umberstone Financière S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.418.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société UMBERSTONE FINANCIERE S.A., société anonyme, conclue en date du 14 mars 2002, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003459/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08781. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Mondea Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.765.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 12 décembre 2008, que les mandats des administrateurs

- Mme Tania Fernandes, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, administrateur

- M. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, administrateur

- Mme Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, administrateur;

et du commissaire aux comptes

- la société Eurocomptes S.A., RCS Luxembourg B 37.263, avec siège social établi au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Il a été constaté que l'adresse professionnelle des administrateurs et le siège social du commissaire aux comptes se situent depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009003573/1051/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Matrix Absolute SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.442.

—  
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance tenu en date du 15 décembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de l'administrateur catégorie B, Johan Dejans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de l'administrateur catégorie B, Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Richard Brekelmans

Category B Director

Référence de publication: 2009003533/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

—  
*Extract of the resolutions taken at the Board Meeting held on December 9<sup>th</sup>, 2008*

The registered office of Lobster Sàrl is transferred from its current address to 12F, rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

It has been decided to modify the professional address of the following Managers:

- Mr Jean-Robert Bartolini, category A Manager, residing professionally at 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg.

- Mrs Antonella GRAZIANO, category A Manager, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des membres du Conseil de Gérance tenue en date du 9 décembre 2008*

Le siège social est transféré au 12F, rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

Les adresses professionnelles des gérants suivants ont été modifiés comme suit:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Gérant A, avec adresse professionnelle au 25, avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg.

- Madame Antonella GRAZIANO, Gérant A, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Lobster Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2009003598/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.393.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009003624/242/13.

(090000616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**BGL, Société Anonyme,  
(anc. Fortis Banque Luxembourg).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après «l'Assemblée») de la société anonyme FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, en abrégé FBL, avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 51 du 3 juillet 1935, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1323 du 3 décembre 2005.

La séance est ouverte à 10.15 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Meyer, président du conseil d'administration de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, demeurant à Oberanven (le «Président»).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis Margue, secrétaire général de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, demeurant à Contern.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

Monsieur Michel WARINGO, directeur en retraite, demeurant à Walferdange, et

- Monsieur Nicolas SOISSON, directeur en retraite, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour, publiés dans les journaux suivants:

a) au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2841 du 27 novembre 2008 et numéro 2913 du 6 décembre 2008,

b) au «Luxemburger Wort» numéro 278 du 27 novembre 2008 et numéro 286 du 6 décembre 2008,

c) au «Tageblatt» numéro 278 du 27 novembre 2008 et numéro 286 du 6 décembre 2008,

d) au «Letzebuerger Journal» numéro 231 du 27 novembre 2008 et numéro 239 du 6 décembre 2008,

e) dans «La Voix du Luxembourg» numéro 278 du 27 novembre 2008 et numéro 286 du 6 décembre 2008,

f) dans «Le Quotidien» numéro 278 du 27 novembre 2008 et numéro 286 du 6 décembre 2008.

Les justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée. En outre, des avis de convocation contenant l'ordre du jour ont été adressés aux actionnaires en nom, en date du 27 novembre 2008.

Le Président informe l'Assemblée que la présente Assemblée ne délibérera valablement que si au moins 50% du capital social émis par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG est présent ou représenté et que les décisions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes émis à l'Assemblée à l'exception des résolutions sur le point 1, le point 2, le point 5 et le point 6 de l'ordre du jour, lesquelles peuvent être prises à la majorité simple des votes émis à l'Assemblée sans qu'aucun quorum ne soit requis.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les treize millions sept cent trente-deux mille et trente-cinq (13.732.035) actions, représentatives de l'intégralité du capital social de trois cent cinquante millions d'euros (350.000.000,- €), treize millions sept cent vingt-six mille cent quatre-vingt-quinze (13.726.195) actions, soit plus de la moitié, sont représentées à la présente Assemblée.

IV) Que dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Informations sur l'évolution récente
2. Rapport de gestion et décharge
3. Augmentation de capital par apport en nature par l'Etat luxembourgeois du prêt convertible en actions octroyé à la société
4. Changement de la dénomination sociale
5. Changements au niveau de la composition du Conseil d'Administration
6. Divers

Ces faits ayant été exposés par le Président et reconnus exacts par l'Assemblée, et après avoir entendu les explications du Président sur les points portés à l'ordre du jour, cette dernière, après délibérations, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Après avoir entendu le rapport de gestion fait par le président du conseil d'administration sur l'exercice jusqu'en date de la présente Assemblée, l'Assemblée accorde décharge aux administrateurs démissionnaires de la gestion des affaires telle que reflétée dans ledit rapport.

Pour autant que de besoin, il est précisé que la décharge au sens de l'article 74 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relèvera de la compétence de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, l'Assemblée précise que la décharge est accordée aux administrateurs démissionnaires sous les réserves d'usage de sorte qu'elle ne saurait couvrir toutes fautes, omissions, manquements, manques de diligence, ou autres actes, inconnus au moment de la présente décharge et qui viendraient à être révélés par la suite.

Cette résolution est adoptée par 13.721.049 voix pour, 5.112 voix contre et 34 abstentions.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante-huit millions six cent deux mille et sept cent quatre-vingt-quatorze euros (348.602.794,- €) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions d'euros (350.000.000,- €) à six cent quatre-vingt-dix-huit millions six cent deux mille et sept cent quatre-vingt-quatorze euros (698.602.794,- €), par la création et l'émission de treize millions six cent soixante-dix-sept mille et deux cent seize (13.677.216) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, avec une prime d'émission d'un montant total de deux milliards cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille et deux cent six euros (2.051.397.206,- €).

#### *Souscription et libération*

Les treize millions six cent soixante-dix-sept mille et deux cent seize (13.677.216) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par Madame Elisabeth Sandt, Attachée de Gouvernement au Ministère des Finances, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 décembre 2008, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, préqualifié, moyennant apport d'une créance de deux milliards quatre cent millions d'euros (2.400.000.000,- €) résultant d'un prêt obligatoirement convertible conclu entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et FORTIS BANQUE LUXEMBOURG en date du 30 septembre 2008 et repris par l'accord de crédit en date du 17 novembre 2008.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par la société anonyme Ernst & Young, réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, daté du 15 décembre 2008, lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

#### *Conclusion:*

«Sur base des nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 2.400.000.000 ne correspond pas au moins aux 13.677.216 actions sans désignation de valeur nominale d'une valeur totale de EUR 348.602.794 à émettre en contrepartie augmentée d'une prime d'émission de EUR 2.051.397.206.»

Du montant de deux milliards quatre cent millions d'euros (2.400.000.000,- €), un montant de trois cent quarante-huit millions six cent deux mille et sept cent quatre-vingt-quatorze euros (348.602.794,- €) est alloué au capital social et

un montant de deux milliards cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille et deux cent six euros (2.051.397.206,- €) est alloué à titre de prime d'émission à une réserve indisponible.

Cette résolution est adoptée par 13.721.085 voix pour, 5.030 voix contre et 80 abstentions.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à six cent quatre-vingt-dix-huit millions six cent deux mille et sept cent quatre-vingt-quatorze euros (698.602.794,- €), représenté par vingt-sept millions quatre cent neuf mille et deux cent cinquante et une (27.409.251) actions, sans désignation de valeur, entièrement libérées.»

Cette résolution est adoptée par 13.721.065 voix pour, 5.030 voix contre et 100 abstentions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier avec effet au 22 décembre 2008, la dénomination sociale de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, en abrégé FBL en «BGL» et de modifier en conséquence l'article premier (1) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** (1) «Il existe entre les propriétaires des actions émises en vertu de l'article cinq ci-après, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme qui porte la dénomination "BGL".»

Cette résolution est adoptée par 27.398.343 voix pour, 5.010 voix contre et 58 abstentions.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de l'ensemble des membres composant le conseil d'administration, à l'exception des représentants des salariés.

L'Assemblée, conformément à l'article quatorze des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - S.A.R. le Prince Guillaume de Luxembourg | - Jean Meyer        |
| - Marc Assa                                | - Gaston Reinesch   |
| - Brigitte Boone                           | - Christian Schaack |
| - Filip Dierckx                            | - Robert Scharfe    |
| - Camille Fohl                             | - Jean-Louis Siweck |
| - Bernard Frenay                           | - Tom Theves        |
| - Jacques Godet                            | - Carlo Thill       |
| - Pierre Gramagna                          | - Michel Wurth      |
| - Michel de Hemptinne                      |                     |

Chacun des administrateurs est nommé, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour les administrateurs concernés, pour un mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en avril 2012.

L'adresse professionnelle de chacun des administrateurs nommés est 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée par vote séparé pour chaque administrateur.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 12.015.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meyer, J.-L. Margue, M. Waringo, N. Soisson, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51123. Reçu à 0,50%: douze millions euros (€ 12.000.000,-).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009003704/212/149.

(090000182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Finoveo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 137.186.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009003622/242/12.

(09000038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**D M L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 130.551.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur François DURANTON, agent commercial, demeurant à F-73190 Saint Baldoph, 17, Chemin des Genevriers.

2.- et Monsieur Jean-Christophe METTAUER, directeur de société, demeurant à F-68380 Breitenbach, 19, Grand-Rue.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur François DURANTON, prédit, de CINQUANTE ET UNE PARTS SOCIALES (51 parts) et Monsieur Jean-Christophe METTAUER prédit, de QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES (49 parts), de la société à responsabilité limitée D M L S.à r.l., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2007 publié au Mémorial C numéro 2059, en date du 21 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.551. Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Schengen et de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Schengen.

L'adresse du siège social est fixée à L-5445 Schengen, 1a, route du Vin.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (600,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duranton; Mettauer; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13653. - Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009003638/203/42.

(090000100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 140.652.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53192 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009003625/211/12.

(090000652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 133.122.

L'an deux mil huit, le deux décembre.

Par-devant, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELECTRO MAINTENANCE SYSTEMS S.A.", avec siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels, constituée suivant acte notarié en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2767 du 30 novembre 2007,

inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.122

L'assemblée est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Monsieur Saïd EL GOURARI, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Abdelaziz ARAB, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

**ORDRE DU JOUR:**

1) Transfert du siège social de la société au 4, rue des Joncs, Hall 19, L-1818 Howald et modification du deuxième paragraphe de l'article 2 des statuts.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Hall 19 et décide de modifier en conséquence deuxième paragraphes de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Paragraphe 2).** La société est constituée pour une durée indéterminée et établie son siège social dans la commune de Hesperange.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ de 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. EL GOURARI, A. ARAB, C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49685. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009003639/206/58.

(090000129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.816.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 130.591,

here represented by Mr John Samuel Keen, Restructuring Director, residing professionally in London, by virtue of a proxy under private seal given on 9 December 2008.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following;

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, currently without registered office, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés"), under the number B139816, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 13 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1806 of 22 July 2008 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have not been amended.

II. The corporate capital is set at 20,000.- USD (twenty thousand United States Dollar), represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of 0,01 USD (one cent United States Dollar) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"The company is managed by one or several manager(s), not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders."

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to complete article 13 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg, unless urgent matters need to be dealt with."

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend the sixth paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"The Board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to take note of the resignation, with effect as of 25 September 2008, of Mr Alexis Kamarowsky, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino and Mr Jean-Marc Debaty, as managers of the Company, and to appoint, with immediate effect, for an undetermined period of time, Mr David James Coles, consultant, born on January 26<sup>th</sup>, 1965 in Stourbridge, United Kingdom, residing professionally at 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New-York, USA, Mr Daniel Ehrmann, consultant, born on May 14<sup>th</sup>, 1970 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New-York, USA, Mr James Patrick Fogarty, consultant, born on May 16<sup>th</sup>, 1968 in New-York, USA, residing professionally at 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New-York, USA and Mr John Samuel Keen, Restructuring Director, born on 7<sup>th</sup> April 1971 in Yeovil, Somerset, United Kingdom, residing professionally at 10th Floor, One Canada Square, Canary Wharf, E14 5AA London, United Kingdom as managers of the Company.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company to L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg and to authorize the managers of the Company to enter into and to sign a domiciliation agreement relating to the new registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.591,

ici représentée par Monsieur John Samuel Keen, Restructuring Director, demeurant professionnellement à Londres, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., actuellement sans siège social, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.816, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1806 du 22 juillet 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social est fixé à 20.000,- USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis) chacune.

III. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés. Le nombre de gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de compléter l'article 13 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg, à moins que des affaires urgentes ne doivent être traitées.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'alinéa 6 de l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.»

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de prendre note de la démission avec effet au 25 septembre 2008 de Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société et de nommer avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, M. David James Coles, consultant, né le 26 janvier 1965 à Stourbridge, Royaume Uni, demeurant professionnellement à 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New-York, USA, M. Daniel Ehrmann, consultant, né le 14 mai 1970 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New-York, USA, M. James Patrick Fogarty, consultant, né le 16 mai 1968 à New-York, USA, demeurant professionnellement à 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New-York, USA et M. John Samuel Keen, Restructuring Director, né le 7 avril 1971 à Yeovil, Somerset, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 10th Floor, One Canada Square, Canary Wharf, E14 5AA London, Royaume-Uni en tant que gérants de la Société.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et d'autoriser les gérants de la Société à conclure et à signer un contrat de domiciliation relatif au nouveau siège social.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.S. Keen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15124. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009003640/272/130.

(090000080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Aerotrading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.091.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 12 décembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009003575/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09086. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Reflex Software Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 116.051.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société REFLEX SOFTWARE EUROPE SARL qui s'est tenue en date du 3 décembre 2008 que:

Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2009003577/309/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10240. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VIP I Nominees Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street London W1U 1QY, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6403229, represented by Mrs Kristel Segers, company manager, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 25 November, 2008 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the twenty-five thousand (25,000) shares in issue in Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated on 2nd April 2008 by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C 1269 on 24 May 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 14<sup>th</sup> July, 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number C-2272 of 17<sup>th</sup> September, 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

1. creation of a new class of shares, namely class L shares with such rights and obligations as set forth articles of incorporation of the Company;

2. increase of the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class L shares each with a nominal value and subscription price of one euro (€ 1.00), class L relating to "Project Latitude", subscription and payment of the new class L shares so issued by the sole shareholder;

3. amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty-seven thousand five hundred euro (€ 37,500.-) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500.-) Class L Shares and (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (€ 1.00).

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Class L relates to the Project Latitude.

Category X is not related to a Specific Investment."

4. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to add therein the following definition:

**Project Latitude Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Latitude Luxembourg S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Thereupon the sole shareholder has passed the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to create a new class of shares, namely class L with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation of the Company.

*Second resolution*

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class L shares each with a nominal value and subscription price of one euro (€ 1.00), class L relating to "Project Latitude".

Thereupon the sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned, subscribed and paid in cash the new class L shares so issued.

Evidence of the full payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) for the new class L shares was shown to the undersigned notary.

*Third resolution*

It is resolved to amend articles 5.1. and 5.2. of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty-seven thousand five hundred euro (€ 37,500.-) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares and (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (€ 1.00).

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Class L relates to the Project Latitude Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

*Fourth resolution*

It is resolved to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**Articles** means the articles of incorporation of the Company from time to time.

**Board or Board of Managers** means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.

**Category X** means the category X of Shares.

**Class** means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

**Class Available Amount** means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

**Managers** means the members of the Board (gérant) from time to time.

**Investment Losses** means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

**Investment Net Income** means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

**RDG** means Rouge Dragon S.à.r.l. (RCS B 138.202).

**Shareholders** means the holders of Shares in the Company.

**Shares** means the shares (parts sociales) of the Company.

**Project Latitude Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Latitude Luxembourg S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

**Project Rouge Dragon Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in RDG (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

VIP I Nominees Limited, une «private limited company» constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres Royaume-Uni, enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6403229, représentée par Madame Kristel Segers, company manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 25 novembre 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

Etant l'associé unique et détenant l'ensemble des vingt-cinq mille (25,000) parts sociales émises dans Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, constituée le 2 avril 2008 par acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C 1269 le 24 mai 2008. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 juillet 2008 par acte du notaire soussigné et publié au Mémorial numéro C 2272 du 17 septembre 2008.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe L avec les droits et obligations décrits dans les statuts;

2. augmentation du capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe L, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €), la classe L étant reliée au «Projet Latitude», ainsi que la souscription et le paiement par l'associé unique des nouvelles parts sociales de classe L ainsi émises;

3. modification des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

«5.1. La Société a un capital émis et entièrement libéré de trente-sept mille cinq cents euros (€ 37.500,-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe L et (iii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales.

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans limitation au droit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Classe L se rapporte à l'Investissement Projet Latitude.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

4. modification de l'article 19 des statuts de la Société afin d'y ajouter la définition suivante:

**Investissement Projet Latitude** signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans Latitude Luxembourg S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Sur ce l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe L avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe L ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€ 1,00), la classe L étant reliée au Projet Latitude.

Sur ce, l'associé unique, ici représenté comme il est dit ci-avant, a souscrit et payé en espèces les nouvelles parts sociales de classe L ainsi émises.

La preuve de l'entière libération du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) pour les nouvelles parts sociales de classe L a été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Il a été décidé de modifier les articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

«5.1. La Société a un capital émis et entièrement libéré de trente-sept mille cinq cents euros (€ 37.500,-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe L et (iii) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales.

Chaque Classe de parts sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans limitation au droit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Classe L se rapporte à l'Investissement Projet Latitude.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

#### Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société de la manière suivante:

**Associés** signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société.

**Catégorie X** signifie la catégorie X de Parts Sociales.

**Classe** signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

**Conseil ou Conseil de Gérance** signifie le conseil de gérance de la société de temps à autres.

**Gérants** signifie les membres du Conseil de temps à autre.

**Investissement Projet Latitude** signifie l'investissement par le biais de Parts Sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans Latitude Luxembourg S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités).

**Investissement Projet Rouge Dragon** signifie l'investissement par le biais de Parts Sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans RDG (et les actifs sous-jacents, filiales et entités).

**Montant de Classe Disponible** signifie le montant total des profits net, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à aux Classes de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou des Statuts.

**Parts Sociales** signifie les parts sociales de la Société.

**Pertes d'Investissement** signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tout coût, charge ou dépense relatif à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

**RDG** Rouge Dragon S.à r.l. (RCS B 138.202)

**Revenu d'Investissement Net** signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concernée (disposition désignant les transferts et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autres distributions, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu ou rendement dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuable à la Société concernant l'émission de la Classe de Parts Sociales applicable tels que la prime d'émission ou tout montant de profit (relatifs à l'Investissement concerné) reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

**Statuts** signifie les statuts de la Société de temps à autre.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à EUR 2.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. SEGERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47995. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003703/242/252.

(090000593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 septembre 2008 que:

- Monsieur Jean-François SAGLIO, Administrateur de sociétés, domicilié à Paris en France, au 133, boulevard Montparnasse, F-75006

A été nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Que

- Monsieur Claude LE MONNIER, Administrateur de sociétés, domicilié à Viroflay en France, au 17, rue du 18 mai 1945, F-78220

A été nommé Administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009003727/802/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Göteborg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 4 Madrid S.à r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.825.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009003619/239/13.

(090000520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Riverdance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.080.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur François GRANDCHAMP des RAUX, investisseur, né à Lausanne (Suisse), le 26 août 1940, demeurant à CH-1273 Arzier, 14, Chemin des Bossons-Audry,

ici représenté par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "RIVERDANCE S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.080, a été constituée sous la dénomination sociale de "RIVERDANCE HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 609 du 12 août 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 9 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 842 du 11 novembre 1999, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SOPARFI), ainsi que le changement de la dénomination sociale en "RIVERDANCE S.A."

b) Que le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), divisé en quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2008. Relation GRE/2008/5122. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009003671/231/67.

(090000462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Wert DRO S.à r.l.)**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 135.355.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of December,  
Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.726,

here represented by Mrs Lauren Harris, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Wert DRO S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.355 incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on 19 December 2007. The articles of association of the Company have not been modified since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

- 1) Change of the name of the Company from "Wert DRO S.à r.l." to "Wert BEV S.à r.l.", with immediate effect; and
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company from "Wert DRO S.à r.l." to "Wert BEV S.à r.l.", with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 4.** The company will have the denomination of "Wert BEV S.à r.l."."

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 132.726,

représentée en l'occurrence par Madame Lauren Harris, attorney at law, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Ladite procuration, signée *ne varietur* par la comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ladite comparante représente l'intégralité du capital social de Wert DRO S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 135.355 et constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ("Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. modification de la dénomination sociale de la Société de "Wert DRO S.à r.l." en "Wert BEV S.à r.l.", avec effet immédiat; et

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Wert DRO S.à r.l." en "Wert BEV S.à r.l.", avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de la modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Wert BEV S.à r.l. ". "

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande de la comparante précitée le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document à la comparante, connue du notaire par nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARRIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49994. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003692/242/84.

(090000570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.330.

*Décision de l'assemblée extraordinaire d'actionnaire tenue le 4 décembre 2008*

L'assemblée d'actionnaire décide d'accepter la démission de Andreas von Paleske, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société avec effet au 4 décembre 2008.

L'assemblée d'actionnaire décide de nommer en tant que gérant de la Société:

- monsieur Fabrice Nottin, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société; et

avec effet au 4 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suit:

- Fabrice Nottin: gérant A
- Janet Dunlop: gérant A
- Johan Dejans: gérant B
- Richard Brekelmans: gérant B

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B.  
Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009003726/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Pesa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.208.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008*

1. M. André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. M. Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. M. Paul MARX a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

6. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

7. M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12/12/2008.

Pour extrait sincère conforme

Pour PESA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009003645/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Spaniba, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.812.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009003623/242/13.

(090000614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003531/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

### Arden Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 143.717.

#### STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier ROSIERE, ouvrier chauffeur international, né à Bastogne, le 09 août 1968, domicilié à B-6600 Bastogne, chaussée d'Arlon 121.

2. Madame Jocelyne KECH, épouse de Monsieur Olivier ROSIERE, infirmière, née à Bastogne, le 16 juin 1968, domiciliée à B-6600 Bastogne, chaussée d'Arlon 121.

3. Madame Christina ROSIERE, épouse de Monsieur Donato IANNUZZI, employée privée, née à Bastogne, le 28 janvier 1971, domiciliée à L-9773 Troine, 10, Troine-Route.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ARDEN MANUTENTION SA.",

Cette société aura son siège social Wincrange. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet: le transport par route, tant national que international pour compte de tiers ou pour compte propre, l'entreposage, la manutention et la distribution par livraisons de marchandises pour compte de tiers. La société pourra réaliser son objet en tous lieux de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées, La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra sans que la désignation qui va suivre soit limitative, acquérir, aliéner, prendre pu donner en location, tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir, créer tous brevets, licences, marques de fabrique et de commerce, s'intéresser de toutes manières et en tous lieux dans toutes sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser le sien - ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché.

La société peut réaliser son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents (31.200) euros, divisé en trois cent douze (312) actions de cent (100,00) euros chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Olivier Rosière, prénommé, cent quatre actions . . . . .	104
2. Madame Jocelyne KECH, prénommée, cent quatre actions . . . . .	104
3. Madame Christina ROSIERE, prénommée, cent quatre actions . . . . .	104
Total: trois cent douze actions . . . . .	312

Les actions souscrites sont libérées à raison de vingt cinq pour cent, par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille huit cents (7.800,00) euros, se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Toutes les actions sont nominatives tant que le capital n'est pas intégralement libéré après libération intégrale elles peuvent être au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télétax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 6.** L'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin et pour la première fois en juin 2010.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts. Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1)- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2)- sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur Olivier Rosière, préqualifié

b) Madame Christina Rosière, préqualifiée

c) Monsieur Hubert GUISSART, ouvrier-magasiner, domicilié à B-6990 Hotton, 1, rue Verte Voie

3)- est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Monsieur Wolfram WAMBSGANSS, expert-comptable, demeurant à B-1150 BRUXELLES, 10 av. Général de Longueville.

4)- Est nommé administrateur-délégué de la société pour une durée de six ans, Monsieur Hubert GUISSART, préqualifié, avec signature individuelle.

5)- le siège social de la société est fixé à L- 9580 Wincrange, Maison 48.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Rosière, J. Kech, Rosière, Guissart, Martine Weinandy

Enregistré à Clervaux, le 29 décembre 2008. Relation: CLE/2008/1118. Reçu cent cinquante-six euros. 31.200.-€ à 0,5% = 156,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Société et Associations.

Clervaux, le 30 décembre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009003764/238/97.

(090000073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Erdmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.604.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009003766/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09309. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Magrega Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.828.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1989 du 24 octobre 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 2380 du 21 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAGREGA INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004145/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09069. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Cable Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. CEP III Investment 11 S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.233.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société CEP III Investment 11 S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ci-après la "Société", constituée suivant acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2276 du 19 septembre 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.00 heures par Maître Juliette FEITLER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant comme Président, qui désigne Maître Marie SINNIGER, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Maître Selim SOUISSI, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant l'associé unique, les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) (ci-après l'"Associé Unique") est dûment représenté à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux nouvelles catégories de parts sociales dénommées (i) parts sociales de catégorie A et (ii) parts sociales de catégorie B et conversion de l'intégralité des douze mille cinq cents 12.500) parts sociales existantes de la Société en parts sociales de catégorie B;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent un mille cinquante euros (€ 101.050,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) au montant de cent treize mille cinq cent cinquante euros (€ 113 550,-) représenté par cent treize mille cinq cent cinquante (113.550) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune divisées en cinquante six mille sept cent soixante-quinze (56.775) parts sociales de catégorie A et cinquante six mille sept cent soixante-quinze (56.775) parts sociales de catégorie B;

3. Modification de la dénomination sociale de la Société en CABLE FINANCING S.à r.l.;

4. Modification de l'objet social de la Société de manière à lui permettre de financer par tous moyens une ou plusieurs sociétés, filiales directes ou indirectes de la société YPSO HOLDING S.à r.l.;

5. Transfert du siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg;

6. Report de la clôture du premier exercice social de la société au 31 décembre 2009;

7. Suppression de la version anglaise des statuts et approbation de la refonte intégrale des statuts de la Société (les "Statuts");

8. Constatation de la démission des gérants de la société, avec effet au jour de la présente assemblée, et décharge pour l'exécution de leurs mandats;

9. Nomination en tant que gérants de la Société, en remplacement des gérants démissionnaires, et conformément aux Statuts tels que modifiés, de quatre nouveaux gérants avec effet au jour de la présente assemblée;

10. Divers.

L'Associé Unique ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment convoquée, a délibéré et a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles catégories de parts dénommées (i) parts sociales de catégorie A et (ii) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune; les droits et obligations attachées aux parts sociales de catégorie A et de catégorie B sont les mêmes.

L'Associé Unique décide de convertir l'intégralité des parts existantes soit douze mille cinq cents parts (12.500) ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, en douze mille cinq cents parts (12.500) parts de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent un mille cinquante euros (€ 101.050,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) au montant de cent treize mille cinq cent cinquante euros (€ 113.550,-) représenté par cent treize mille cinq cent cinquante (113.550) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune divisées en cinquante six mille sept cent soixante-quinze (56.775) parts sociales de catégorie A et cinquante six mille sept cent soixante-quinze (56.775) parts sociales de catégorie B.

#### *Souscription - Libération*

Ensuite intervient Maître Juliette FEITLER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par procurations individuelles des souscripteurs énumérés ci-après, lesquelles procurations ayant été signées "ne varietur", par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement:

1. Third Cinven Fund (No 1.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à sept mille deux cent soixante-douze (7.272) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de sept mille deux cent soixante-douze euros (€ 7.272,-);

2. Third Cinven Fund (No 2.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à sept mille six cent quatre-vingt-seize (7.696) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de sept mille six cent quatre-vingt-seize euros (€ 7.696,-);

3. Third Cinven Fund (No 3.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à mille neuf cent cinquante-deux (1.952) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de mille neuf cent cinquante-deux euros (€ 1.952,-);

4. Third Cinven Fund (No 4.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à huit mille sept cent quatre-vingt-neuf (8.789) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (€ 8.789,-);

5. Third Cinven Fund (No 5.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à six mille cinq cent trente trois (6.533) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de six mille cinq cent trente trois euros (€ 6.533);

6. Third Cinven Fund Dutch (No 1.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à trois cent vingt-cinq (325) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de trois cent vingt-cinq euros (€ 325,-);

7. Third Cinven Fund Dutch (No 2.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à mille cent quarante-cinq (1.145) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de mille cent quarante-cinq euros (€ 1.145);

8. Third Cinven Fund Dutch (No 3.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à huit cent sept (807) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de huit cent sept euros (€ 807,-);

9. Third Cinven Fund US (No 1.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à trois mille sept cent quatre-vingt (3.780) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de trois mille sept cent quatre-vingt euros (€ 3.780,-);

10. Third Cinven Fund US (No 2.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à six mille deux cent douze (6.212) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de six mille deux cent douze euros (€ 6.212,-);

11. Third Cinven Fund US (No 3.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à trois mille quatre cent quatre-vingt-deux (3.482) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de trois mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (€ 3.482,-);

12. Third Cinven Fund US (No 4.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à quatre mille cent quarante-six (4.146) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de quatre mille cent quarante-six euros (€ 4.146,-);

13. Third Cinven Fund US (No 5.) Limited Partnership, un limited Partnership régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à quatre mille cent quatre-vingt-huit (4.188) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de quatre mille cent quatre-vingt-huit euros (€ 4.188,-);

14. Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, un partnership, régi par la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à quatre cent quarante-huit (448) nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire de la somme de quatre cent quarante-huit euros (€ 448,-);

15. CEP II Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96017.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à sept mille neuf cent cinquante (7.950) nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en numéraire de la somme de sept mille neuf cent cinquante euros (€ 7.950,-);

16. CEP III Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B127711.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à seize mille six cents (16.600) nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en numéraire de la somme de seize mille six cents euros (€ 16.600,-);

17. CEP II Co-Investment S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114414.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à mille cinq cent quarante-cinq (1.545) nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en numéraire de la somme de mille cinq cent quarante-cinq euros (€ 1.545,-);

18. CEP III Co-Investment S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134839.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé à dix-huit mille cent quatre-vingts (18.180) nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en numéraire de la somme de dix-huit mille cent quatre-vingts euros (€ 18.180,-).

Sur quoi l'Associé Unique décide d'accepter lesdites souscriptions, d'émettre et de répartir les cent un mille cinquante (101.050) parts sociales nouvellement émises comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
Third Cinven Fund ( No 1)	7.272 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund ( No 2)	7.696 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund ( No 3)	1.952 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund ( No 4)	8.789 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund ( No 5)	6.533 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund Dutch ( No 1)	325 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund Dutch ( No 2)	1.145 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund Dutch ( No 3)	807 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund US ( No 1)	3.780 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund US ( No 2)	6.212 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund US ( No 3)	3.482 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund US ( No 4)	4.146 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund US ( No 5)	4.188 parts sociales de catégorie A
Third Cinven Fund Co-Investment	448 parts sociales de catégorie A
CEP II Participations S.à.r.l. Sicar	7.950 parts sociales de catégorie B
CEP III Participations S.à.r.l. Sicar	16.600 parts sociales de catégorie B
CEP II Co-Investment S.à.r.l. Sicar	1.545 parts sociales de catégorie B
CEP HI Co-Investment S.à.r.l. Sicar	18.180 parts sociales de catégorie B

Ledit montant de cent un mille cinquante euros (€ 101.050,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée CEP III Investment 11 S.à r.l. ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en CABLE FINANCING S.à r.l..

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de manière à lui permettre de financer par tous moyens une ou plusieurs sociétés, filiales directes ou indirectes de la société YPSO HOLDING S.à r.l..

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2 Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg au 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de reporter la clôture du premier exercice social de la Société au 31 décembre 2009.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts de la société et de procéder à la refonte intégrale desdits statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de CABLE FINANCING S.à r.l..

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par résolution du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché du Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la société. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères.

De plus, la Société pourra (i) acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière, (ii) contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, (iii) accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra également financer par tous moyens une ou plusieurs sociétés, filiales directes ou indirectes de la société YPSO HOLDING S.à r.l.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait être dans le champ des titres ou de la propriété immobilière, susceptibles d'augmenter ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent treize mille cinq cent cinquante euros (€ 113550,-) représenté par cent treize mille cinq cent cinquante (113550) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune divisées en (i) cinquante six mille sept cent soixante-quinze (56775) parts sociales de catégorie A et (ii) cinquante six mille sept cent soixante-quinze (56775) parts sociales de catégorie B.

Les parts sociales de catégorie A et de catégorie B ont les mêmes droits et obligations sauf disposition contraire des statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues par la loi et par les présentes.

**Art. 6.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée soit par le président du conseil de gérance soit par deux gérants agissant conjointement. L'assemblée générale des associés devra être convoquée dans un délai de quinze (15) jours lorsqu'un ou plusieurs associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en feront la demande. Une convocation écrite indiquant l'ordre du jour de l'assemblée devra être adressée à tous les associés, par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

En cas d'augmentation de capital chaque associé bénéficie du droit permanent de maintenir sa participation dans le capital de la Société à la quote-part de ce capital que représentent les titres qu'il détient préalablement à toute nouvelle émission de parts sociales. En cas d'émission ou d'attribution de titres d'une autre nature ou catégorie que les parts sociales, chaque associé bénéficie du droit de souscrire ou de se voir attribuer un pourcentage du nombre total de ces titres égal à la quote-part du capital détenue par lui immédiatement avant cette émission ou cette attribution et, par la suite, du droit permanent de maintenir ce pourcentage au même niveau, préalablement à toute nouvelle émission ou attribution de titres de même nature ou catégorie.

Un vote à l'unanimité de l'assemblée des associés de la Société sera requis pour toute opération ou décision de la Société concernant les opérations suivantes:

- (i) modification de la nationalité de la Société,
- (ii) transformation de la Société en une société à responsabilité indéfinie;
- (iii) augmentation des engagements des associés; ou
- (iv) atteinte aux droits individuels des associés.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale sera détenue par plus d'une personne, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 8.** Les parts sociales ne seront cessibles pendant une durée de trois (3) années à compter de leur souscription qu'avec l'accord unanime des associés ou si le transfert intervient entre un associé et un Affilié.

A l'issue de cette période de trois ans, la cession des parts sociales entre vifs à des tiers non associés sera soumise au consentement donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Par Affilié, il faut entendre par rapport à chaque associé, toute Entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée ou encore est sous le Contrôle conjoint de cet associé

Le Contrôle est (i) la détermination directe ou indirecte de plus de cinquante-pour-cent (50%) des droits de vote ou (ii) le droit de désigner un ou plusieurs des membres des organes de gestion de cette Entité.

Le terme Entité désigne toute personne physique ou morale, ainsi que toute société en participation, fonds commun de placement, trust, limited partnership et toute organisation similaire ou équivalente;

En cas de mort d'un associé, le transfert des parts à un non associé est soumis au consentement des propriétaires de parts représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas, l'approbation n'est cependant pas requise si les parts sociales sont transférées soit à des héritiers réservataires ou de l'épouse survivante.

**Art. 9.** La mort, la suspension de l'exercice des droit civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

**Art. 10.** Pour aucune raison et dans aucun cas, les créanciers, les successeurs légaux ou leurs héritiers ne sont autorisés à consulter les actifs ni les documents de la Société.

### Titre III. Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de gérance") composé de quatre (4) gérants, ayant ou non la qualité d'associés, désignés par l'assemblée générale des associés et divisés en deux catégories de gérants: les gérants A et les gérants B.

Deux gérants de catégorie A seront désignés parmi une liste de candidats proposés par les associés détenteurs de parts sociales de catégorie A et deux gérants de catégorie B seront désignés parmi une liste de candidats proposés par les associés détenteurs de parts sociales de catégorie B.

Dans le cas où une personne morale serait nommée gérant, elle désignera une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de gérance.

La durée du mandat des gérants sera de cinq (5) ans, renouvelable.

Si un mandat de gérant devient vacant, par décès, démission ou révocation, l'associé qui avait proposé ce gérant doit proposer son remplaçant à l'assemblée générale des associés dans les dix (10) jours ouvrés suivant le décès, la démission ou la révocation du gérant concerné, parmi une liste d'au moins deux candidats.

Les associés décident d'un commun accord des conditions d'une éventuelle rémunération des gérants. Le Conseil de Gérance définit les règles applicables au remboursement des dépenses des Gérants.

Chacun des associés a la faculté de désigner un (1) censeur qui peut assister, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil de Gérance, si l'associé qui l'a désigné en fait la demande.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance se réunit au moins une (1) fois par an au cours d'une réunion dite "ordinaire" et plus fréquemment si nécessaire au cours de réunions dites "extraordinaires".

Il est convoqué par un (1) gérant.

L'ordre du jour du Conseil de Gérance est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toute convocation doit être adressée par télécopie ou courrier électronique au minimum (i) huit (8) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion s'agissant des réunions ordinaires, ou (ii) quarante-huit (48) heures à l'avance s'agissant des réunions extraordinaires.

Toutefois, le Conseil de Gérance est valablement tenu en dépit du non respect des formalités de convocation visées ci-dessus si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance ou si tous les gérants renoncent aux délais de convocation.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou agir sur première convocation que si la moitié au moins de ses gérants sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint sur première convocation, l'auteur de la première convocation pourra en adresser une seconde par télécopie, ou courrier électronique avec accusé de réception émanant du destinataire (par opposition à un accusé de réception automatique émanant du système informatique du destinataire) (étant convenu qu'à défaut d'obtention immédiate d'un accusé de réception, la seconde convocation devra être adressée par courrier rapide de type DHL ou UPS), avec (i) un délai de préavis réduit de huit (8) à quatre (4) Jours Ouvrés s'agissant des réunions ordinaires ou (ii) un délai de préavis inchangé de quarante-huit (48) heures s'agissant des réunions extraordinaires.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou agir sur seconde convocation que si la moitié au moins de ses gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance pourront également se dérouler par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication à distance permettant l'identification de ses membres. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, ou par e-mail.

Sont réputés présents ou représentés, pour le calcul du quorum et de la majorité, les gérants participant à la réunion par téléconférence ou vidéoconférence (ou par tout autre moyen permettant leur identification et leur participation effective ainsi que la retransmission continue des délibérations).

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du Conseil de Gérance en nommant, en tant que mandataire, un autre gérant par écrit, par télécopie ou par e-mail, étant précisé qu'il n'y pas de limite au nombre de mandat que peut accepter un gérant.

Les gérants pourront inviter toute personne dont la présence serait utile à la bonne information du Conseil de Gérance à assister, en qualité d'invité sans voix délibérative, aux séances du Conseil de Gérance.

Les séances du Conseil de Gérance sont présidées par un président de séance désigné à la majorité simple par les gérants présents ou représentés. Le président de séance ne disposera d'aucune voix prépondérante en cas de partage.

Le président de séance peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées d'associés.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion sous réserve toutefois des décisions suivantes qui requièrent l'unanimité:

(a) distribution de dividendes et toute opération assimilée;

(b) conclusion d'un projet d'acquisition ou de cession d'éléments d'actifs représentant un montant d'investissement ou de désinvestissement au moins égal à cent mille euros (€ 100.00,-) ou modification des termes ou conditions substantiels de ce projet;

(c) financement d'un projet visé au paragraphe (b) qui précède

(d) établissement des comptes annuels (sociaux et consolidés) et du rapport annuel de gestion de Ypso Holding ou des Filiales de Ypso Holding;

(e) octroi de cautions, avals ou garanties

(f) conclusion d'emprunts;

(g) convocation et ajournement des assemblées générales d'associés; adoption des projets de résolution et des rapports à présenter auxdites assemblées;

(h) conclusion, modification, résiliation ou renouvellement d'une convention entre la Société et l'un de ses associés (ou Affiliés de l'associé);

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance devront être signés par le président de séance qui présidera une telle réunion, et par tous les gérants présents ou représentés.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président de séance, le secrétaire ou par deux Gérants.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15.** La Société sera engagée par la signature d'un seul gérant pour toute opération et transaction d'un montant inférieur à cinq-mille euros (€ 5.000,-).

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute opération et transaction d'un montant supérieur à cinq-mille euros (€5.000,-).

**Art. 16.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### **Titre IV. Surveillance de la société - Exercice social**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil de Gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions qui suivent.

D'une part, des acomptes sur dividendes pourront être distribués aux associés par le Conseil de Gérance conformément aux règles de distribution qui précèdent et dans les conditions suivantes:

(i) Les comptes intérimaires sont rédigés au moins huit jours avant la tenue du Conseil de Gérance se prononçant sur la distribution d'un acompte sur dividende,

(ii) Les fonds seront suffisants pour cette distribution, étant entendu que le montant à être distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées à nouveau et des sommes devant être allouées aux réserves légales ou conformément aux dispositions des présentes.

(iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par le Conseil de Gérance s'il y a assez de liquidités (en caisse ou en banque). Sinon, la décision doit être approuvée au préalable par l'assemblée générale des associés ou prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

D'autre part, des acomptes sur dividendes pourront être distribués aux associés par l'assemblée générale des associés toujours conformément aux règles de distribution qui précèdent et dans les conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires sont rédigés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale des associés se prononçant sur la distribution d'acomptes sur dividendes,

(ii) Ces comptes devront présenter un actif net qui est et demeurera après la distribution, supérieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que les statuts ou la loi ne permettent pas de distribuer.

(iii) Le montant de la distribution doit être prélevé du compte prime d'émission ou d'une réserve distribuable et ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées à nouveau et des sommes devant être allouées aux réserves légales ou conformément aux dispositions des présentes.

Le compte Prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée générale des associés peut également décider d'allouer le montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Titre VI. Disposition finale - Droit applicable**

**Art. 20.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée constate la démission de Monsieur Christopher FINN, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles Gaulle, Gaulle, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

L'Assemblée constate la démission de Madame Marlène METGE, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

L'Assemblée constate la démission de Monsieur David PEARSON, demeurant à DC-20004-2 Washington, 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

L'Assemblée constate la démission de la société CEP III Limited, ayant son siège social à KY-KY1-9002, Gran Cayman, 87, Walker House, Mary Street, George Town, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés des îles Cayman sous le numéro WK 177714, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux Statuts, de nommer en qualité de gérant de la Société, avec effet au jour de la présente assemblée et pour une durée de cinq (5) ans, les quatre gérants qui composeront le conseil de gérance de la Société.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de gérants de catégorie A:

1) Madame Daniele ARENDT-MICHELS, née le 9 septembre 1961 à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-3265 Bettembourg, 42 Op. Fankenacker;

2) Monsieur Nicolas PAULMIER, né le 30 avril 1964 à Nancy (France), demeurant à EC1M 4NP Londres, Flat 4 1 St John's Place.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de gérants de catégorie B:

1) La société CEP II Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96017, représentée par Monsieur Steve ROSENGARTEN;

2) La société CEP III Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B127711, représentée par Monsieur Benoit COLAS;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 18.15 heures.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille quatre cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes. Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: FEITLER - SINNIGER - SOUISSI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008. Relation GRE/2008/5047: Reçu Cinq cent cinq euros et vingt-cinq cents 0,5 %: 505,25 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004147/231/455.

(090001083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Cynosure International (C.I.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.031.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché à Luxembourg), en date du 31 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 430 du 12 juin 2001, et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 4 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 933 du 11 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CYNOSURE INTERNATIONALE (C.I.) S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004141/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09074. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**T & C Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.167.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «T & C EUROPE S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.167, constituée sous la dénomination de FUTURE WOLRD INVESTMENTS S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 21 avril 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 513 du 13 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2535 du 16 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaëlle Di CESARE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.

3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au jour de la présente assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur la société KIMO INTERNATIONAL LIMITED, P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola - British Virgin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MONTAGNA, G. DI CESARE, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49070. Reçu douze euros (12€).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009004138/242/64.

(090001353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.845.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1258 du 29 août 2002, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 14 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1153 du 4 novembre 2003.

Le bilan au 15 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004139/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09079. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Euro Harbor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.076.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.832.

Par résolutions signées en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Armand Thomas avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

2. Nomination de Franck Doineau, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004016/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**ML EMGF Mosel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.402.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two thousands Great British Pounds (GBP 200,000.-) with registered office at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-137.403 (the "Shareholder"),

represented by Mr Riccardo FALCONI, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2008,

Said proxy, executed by the Shareholder and the acting notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "ML EMGF Mosel S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of the undersigned notary, of February 29, 2008, published in the Mémorial C number 1031 of 25 April 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-137.402 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to notably remove from the definitions of "Fair market Value" used therein any reference to the Brazilian Real.

2 To amend Article 24, paragraph 3(ii) of the articles of incorporation of the Company so as to notably remove from the definition of "B Preferred Liquidation" used therein any reference to Brazilian Real.

3 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Share entitles its owner to one vote at general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the prior authorisation, which may be given anytime prior to the relevant transfer, of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital, as applicable. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem the B Common Shares and/or the B Preferred Shares subject to the below:

- B Common Shares shall be redeemed in view of their cancellation by the Company on the second (2<sup>nd</sup>) anniversary date of their issuance for a redemption amount equal to their respective Fair Market Value, as defined below, upon such second (2<sup>nd</sup>) anniversary date to the extent that the Company has sufficient profits and/or distributable reserves to enable it to effect such a redemption and that it does not become insolvent or fall into bankruptcy as a consequence thereof; it being understood that if such redemption may not be performed because the Company would become insolvent or fall into bankruptcy as a consequence thereof the above redemption (and subsequent cancellation) shall be performed as soon as possible after the Company would not become insolvent or fall into bankruptcy any longer as a consequence thereof.

"Fair Market Value" at any time on any date means an amount per B Common Share determined by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, in accordance with the following provisions:

$$F = N \times \frac{R}{I}$$

Where:

F is the Fair Market Value;

N is the issue price per B Common Share;

R is the value of any corporate bonds held by ML Mosel Funding USA LLC on the date on which the Fair Market Value is being determined; and

I is the value of any corporate bonds held by ML Mosel Funding USA LLC on the date of issuance of the B Common Shares as determined by the Manager(s) or the Board of Managers, as applicable.

- B Preferred Shares shall be redeemed in view of their cancellation by the Company on the ninety-ninth (99<sup>th</sup>) anniversary date of their issuance, but not earlier than such date, for a redemption amount equal to the aggregate of (i) their respective Fair Market Value as defined below, upon such ninety-ninth (99<sup>th</sup>) anniversary date, and (ii) the amount which the holder of a B Preferred Share would have been entitled to receive pursuant to the third (3<sup>rd</sup>) paragraph, subparagraph (vi) thereof, of article 24 of the Articles of Incorporation had the assets of the Company been applied upon a liquidation occurring on the date of redemption of the B Preferred Shares, to the extent that the Company has sufficient profits and/or distributable reserves to enable it to effect such a redemption and that it does not become insolvent or falls into bankruptcy as a consequence thereof; it being understood that if such redemption may not be performed because the Company would become insolvent or fall into bankruptcy as a consequence thereof the above redemption (and subsequent cancellation) shall be performed as soon as possible after the Company would not become insolvent or fall into bankruptcy any longer as a consequence thereof.

"Fair Market Value" at any time on any date means an amount per B Preferred Share determined by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, in accordance with the following provisions:

$$F = N$$

Where:

F is the Fair Market Value; and

N is the issue price per B Preferred Share.

Redemptions of the B Common Shares and/or the B Preferred Shares in furtherance of their immediate cancellation shall be approved by resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders, as applicable, which may authorize and delegate to the Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, the power to implement such redemptions."

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to amend Article 24, paragraph 3(ii) of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

#### **" Art. 24. Dissolution, Liquidation .**

(...)

(ii) second, the payment to the holders of B Preferred Shares pro rata and pari passu between them, to the extent that such class of Shares is still in issue at the time of liquidation, of the B Preferred Liquidation as defined below.

"B Preferred Liquidation" at any time on any date means an amount per B Preferred Share determined by the shareholders of the Company, in accordance with the following provisions:

$$L = P$$

Where:

L is the B Preferred Liquidation; and

P is the share premium which has been paid upon the relevant issuance of the B Preferred Shares in addition to their nominal value (to the extent not previously distributed."

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-), ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B-137.403 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Riccardo FALCONI, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "ML EMGF Mosel S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent onze mille livres sterling (GBP 211.000,-), dont le siège social est au 6-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-137.402 et constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1031 du 25 avril 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1 Modification de l'Article 6 des statuts de la Société notamment afin de supprimer des définitions de "Juste Valeur de Marché" y contenues toute référence au Real brésilien.

2 Modification de l'Article 24, paragraphe 3, (ii) des statuts de la Société afin de supprimer des définitions de "Liquidation Préférentielle de catégorie B" y contenue toute référence au Real brésilien.

3 Divers

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'Article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque Part Sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social tel qu'applicable; lequel agrément peut être donné à tout moment préalable au transfert. La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter les Parts Sociales de Catégorie B et/ou les Parts Préférentielles de Catégorie B conformément aux dispositions ci-dessous:

- les Parts Sociales de Catégorie B seront rachetées, en vue de leur annulation immédiate par la Société à la date du deuxième (2<sup>ème</sup>) anniversaire de leur émission pour un montant correspondant à leur Juste Valeur de Marché, telle que ci-après définie, au moment de ce second (2<sup>ème</sup>) anniversaire pour autant que la Société dispose de suffisamment de profits et/ou réserves distribuables afin d'effectuer un tel rachat et qu'elle ne devienne pas insolvable ou soit déclarée en banqueroute du fait d'un tel rachat; étant entendu que si la Société devenait insolvable ou serait déclarée en banqueroute

en conséquent, ledit rachat (et subséquente annulation) devra être effectué dès que la Société ne serait plus insolvable ou qu'elle ne tomberait plus en banqueroute de ce fait.

"Juste Valeur de Marché" signifie pour tout moment et à toute date le montant par Part Sociale de Catégorie B déterminé par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, en conformité aux dispositions suivantes:

$$F = N \times \frac{R}{I}$$

où,

F consiste en la Juste Valeur de Marché;

N consiste en le prix d'émission par Part Sociale de Catégorie B;

R consiste en la valeur de tous titres obligataires détenus par ML Mosel Funding USA LLC à la date à laquelle la Juste Valeur de Marché est déterminée; et

I consiste en la valeur de tous titres obligataires détenus par ML Mosel Funding USA LLC à la date d'émission des Parts Sociales de Catégorie B telle que définie par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, tel qu'applicable.

- les Parts Préférentielles de Catégorie B seront rachetées, en vue de leur annulation immédiate par la Société à la date du quatre-vingt-dix-neuvième (99<sup>ème</sup>) anniversaire de leur émission, et non pas auparavant, pour un montant correspondant à la somme de (i) leur Juste Valeur de Marché, telle que ci-après définie, au moment de ce quatre-vingt-dix-neuvième (99<sup>ème</sup>) anniversaire et, (ii) le montant auquel les détenteurs de Parts Préférentielles de Catégorie B auront droit au titre du troisième (3<sup>ème</sup>) alinéa, sixièmement, de l'article 24 des Statuts dans l'éventualité où les actifs de la Société étaient utilisés dans une telle liquidation qui interviendrait à la date du rachat des Parts Préférentielles de Catégorie B, pour autant que la Société dispose de suffisamment de profits et/ou réserves distribuables afin d'effectuer un tel rachat et qu'elle ne devienne pas insolvable ou soit déclarée en banqueroute du fait d'un tel rachat; étant entendu que si la Société devenait insolvable ou serait déclarée en banqueroute en conséquent, ledit rachat (et subséquente annulation) devra être effectué dès que la Société ne serait plus insolvable ou qu'elle ne tomberait plus en banqueroute de ce fait.

"Juste Valeur de Marché" signifie pour tout moment et à toute date le montant par Part Préférentielle de Catégorie B déterminé par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, en conformité aux dispositions suivantes:

$$F = N$$

où,

F consiste en la Juste Valeur de Marché; et

N consiste en le prix d'émission par Part Préférentielle de Catégorie B.

Les rachats de Parts Sociales de Catégorie B et/ou de Parts Préférentielles de Catégorie B en vue de leur annulation immédiate devront être approuvés par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui peu(ven)t autoriser et déléguer au Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, tous pouvoirs afin d'exécuter les rachats en question."

#### Seconde résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 24, paragraphe 3(ii) de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** (...)

(ii) deuxièmement, pour le paiement au pro rata et pari passu entre eux, aux titulaires de Parts Préférentielles de Catégorie B, pour autant qu'une telle catégorie de Parts Sociales soit toujours en circulation au moment de la liquidation, du montant de Liquidation Préférentielle de Catégorie B telle que ci-après définie:

"Liquidation Préférentielle de Catégorie B" signifie pour tout moment et à toute date le montant par Part Préférentielle de Catégorie B en conformité aux dispositions suivantes:

$$L=P$$

où;

L consiste en la Liquidation Préférentielle de Catégorie B; et

P consiste en la prime d'émission qui a été payée sur et à l'émission des Part Préférentielle de Catégorie B en sus de leur valeur nominale (pour autant qu'elle n'ait déjà été distribuée)."

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: R. FALCONI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15396. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 DEC 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004198/239/216.

(090001385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Radermacher G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.332.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Frau Anna RADERMACHER-HEINEN, Tierarzhelferin, geboren in Daun, (Bundesrepublik Deutschland), am 11. Februar 1963, wohnhaft in D-56767 Kötterichen, Rosenstrasse 7,

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Radermacher G.m.b.H." mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 95332, (hiernach die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1020 vom 2. Oktober 2003,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

am 18. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1098 vom 22. Oktober 2003, und

am 29. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 250 vom 2. März 2004.

2. Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt und aufgeteilt ist in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

3. Dass, auf Grund des Ablebens des früheren Mitgesellschafters und Ehegatten von Frau Anna RADERMACHER-HEINEN, vorgenannt, Herr Winfried RADERMACHER, zeitlebens Handelsvertreter und zuletzt wohnhaft gewesen in D-56767 Kötterichen, Rosenstrasse 7, (Bundesrepublik Deutschland), verstorben testat in Kötterichen am 7. Dezember 2007, die fünfzig (50) ihm gehörenden Anteile an die vorgenannte Frau Anna RADERMACHER-HEINEN anfallen sind.

4. Dass die Komparentin, als alleinige Gesellschafterin, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

5. Dass die Komparentin erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

6. Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einzige Gesellschafterin getätigt wird.

7. Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

8. Dass der Geschäftsführerin volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt wird.

9. Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren bei Frau Anna RADERMACHER-HEINEN in D-56767 Kötterichen, Rosenstrasse 7, aufbewahrt werden.

10. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RADERMACHER-HEINEN; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5146. Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial;

Junglinster, den 30. Dezember 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004137/231/54.

(090001167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Private Life Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—  
TRADUCTION

*Extrait du compte rendu du Conseil d'Administration 20 Novembre 2008*

1. Démission d'un membre du Conseil d'Administration et nomination d'un nouveau membre du Conseil.

Le Conseil a été informé de la démission de Mr. Peter Lodewijk Croockewit de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil accepte cette démission. La nomination de M. René Vanrijkel, 46 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg en tant que Membre du Conseil d'administration est approuvée. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009. Cette nomination a été présentée au Commissariat aux Assurances qui en a pris acte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour extrait et traduction conformes

Private Life Partners

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009004020/1995/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00346. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**FBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 317.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.772.

—  
Par résolutions signées en date du 25 novembre 2008, l'associé unique a décidé de nommer Jean-Philippe Fiorucci avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004017/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Société Civile Immobilière de La Pinède, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 81, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg E 2.174.

—  
L'an deux mille huit, le vingt-neuf novembre à seize heures.

Étaient présents:

- Monsieur Victor STEICHEN, expert-comptable, demeurant à 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg;
- Madame Félicie KRIER, épouse de Monsieur Victor Steichen, sans profession, demeurant à 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg;
- Madame Christiane STEICHEN, médecin, demeurant à 11, rue Nicolas Margue, L-1661 Luxembourg; et
- Monsieur Alain STEICHEN, avocat, demeurant à 108, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg.

Les associés de la Société au capital de 24.795,43 €,

se sont réunis au siège social 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg en assemblée générale, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Changement de la durée de la Société, qui actuellement est de trente ans, pour une durée indéterminée.
- Modification subséquente de l'article 3 et du premier paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société, afin de refléter ce changement.

Par la suite, les associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la durée de la Société, qui actuellement est de trente ans, pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Les associés décident par conséquent de modifier l'article 3 et le premier paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société qui devront désormais avoir la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

« **Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Monsieur Victor STEICHEN / Madame Félicie KRIER / Monsieur Alain STEICHEN / Madame Christiane STEICHEN.

Référence de publication: 2009004015/275/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06119. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Prostar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.649.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2008*

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Chantai MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats d'Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

PROSTAR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004018/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Valamdara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 décembre 2008.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009004010/231/14.

(090000053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Tremagi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 114.804.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009003999/231/14.

(090000216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Dremdale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 120.969.

---

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)  
Domiciliataire

Référence de publication: 2009004153/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CHF 60.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 124.132.

---

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 16 décembre 2008*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat du Commissaire pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Benoni DUFOUR
- Thierry RAMBOSSON
- Frédéric ROSSET

Le Commissaire de la Société est:

- C.A.S. Services S.A.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009003981/1418/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Peak Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 93.189.

—  
*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 16 décembre 2008*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprise pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Benoni DUFOUR
- Uys MEYER
- Frédéric ROSSET

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

- C.A.S. Services S.A.  
Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009003980/1418/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Aerotrading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 28.091.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de manière extraordinaire à la date du 11 décembre 2008, que:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Lionel Wattel, demeurant au n° 3, quai Conti, F-78430 Louveciennes, a été terminé avec effet immédiat.

2. Le nombre des membres du Conseil d'Administration a été réduit de quatre à trois.

3. Les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Bicheron Pascal, avocat, ayant transféré son adresse professionnelle au 73bis, quai d'Orsay, F-75007 Paris;
  - Monsieur François Minard, gérant de société, demeurant à F-78370 Plaisir, 4, rue Gustave Courbet;
  - Monsieur Alain Castany, pilote de ligne, demeurant professionnellement au 73bis, quai d'Orsay, F-75007 Paris,
- et du commissaire aux comptes:

- La société Eurocomptes S.A., RCS 37.263, avec son nouveau siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009003954/1051/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Dresdner Leasing 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Par résolutions signées en date du 3 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gerd Otte, avec adresse professionnelle au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. acceptation de la démission de Alexandra Georgi avec adresse professionnelle au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

3. nomination de Andrea Stockemer, avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

4. nomination de Kai-Roderich Bringewald, avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Référence de publication: 2009003962/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Vanco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.670.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Noella Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Gerard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Référence de publication: 2009003961/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Infinitum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.922.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008

Il a été décidé

Monsieur Serge Tabery, Avocat à la Cour, né le 13 septembre 1951 à Ixelles, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003947/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Ikopart 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.490.

Suite à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration tenus du 9 décembre 2008 les organes de gestion de la société se composent comme suit:

*Conseil d'Administration*

M. Eric Lux, administrateur de sociétés, né le 19/12/1967 à Luxembourg, et demeurant 77, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hesperange,

M. Edouard Lux, administrateur de sociétés, né le 15/6/1938 à Greisch et demeurant 5, sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg,

M. Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, né le 27/12/1960 à Dudelange et demeurant 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Administrateur-délégué*

M. Eric Lux, administrateur de sociétés, né le 19/12/1967 à Luxembourg, et demeurant 77, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hesperange.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Commissaire*

PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps, s.à r.l.

Experts comptables & fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009003948/592/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Leaflock Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.032.727,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 38.228.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 novembre 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2008.

- M. Helmut Tschütscher, avec adresse professionnelle au 11, Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009003958/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.350,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 2 juillet 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Lars Allan Larsson, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 3 juillet 2008.

- La démission de M. Karl David Axmark, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 3 juillet 2008.

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 3 juillet 2008.

- M. Berndt Karsten, avec adresse professionnelle au 11, Kutojantie, 02630 Espoo, Finlande, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 3 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

- M. Ralf Wahlsten, avec adresse professionnelle au 11, Kutojantie, 02630 Espoo, Finlande, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 3 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 3 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009003957/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 3 décembre 2008 entre CCEEP Participations S.à r.l. (le «Cédant»), R.C.S.: B 130.806, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et CETP II Participations S.à r.l. SICAR (le «Cessionnaire»), existant sous les lois du Luxembourg, et enregistré sous le numéro 130.698, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire. Par ce transfert le cessionnaire détient à présent 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003952/9232/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---